

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L.2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procurations(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2022.

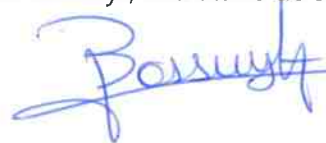
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 26 janvier 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023

Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**LOTISSEMENT LE SCHWEMMLOCH / PASSATION DE L'AVENANT N°3 A LA
CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT**

Considérant que l'ensemble de ces points ont fait l'objet de discussions entre la Commune et la S.E.R.S. et sont conformes au dossier de déclaration d'utilité public sur la base duquel le Préfet a déclaré l'opération d'utilité publique par arrêté du 3 décembre 2018 ;

Considérant qu'un permis d'aménager modificatif permettant ces adaptations sera sollicité et qu'un porter à connaissance de ces changements sera adressé à l'Autorité Environnementale ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-4,

Vu l'article 27 bis du traité de concession,

Vu l'avis de la commission urbanisme et logements du 17 janvier 2023,

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

autorise à l'unanimité, Madame le Maire à régulariser et à signer un avenant n°3 à la concession d'aménagement avec ses annexes, dont le projet est annexé à la présente délibération, et tous les actes et documents y relatifs consécutifs à la régularisation de l'avenant.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procurations : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

LOTISSEMENT LE SCHWEMMLOCH / DENOMINATION DES VOIES

Le Conseil Municipal,
sur proposition de la commission urbanisme et logements du 17 janvier 2023,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de dénommer les voies nouvelles qui seront créées dans le cadre de la réalisation du lotissement Le Schwemmloch : « rue du Schwemmloch », « rue du chemin de fer », « rue Pfaffenmatt », « chemin Hansenmatt », « chemin Schlagwinckel » et « promenade Grossaltrhein », tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente délibération..

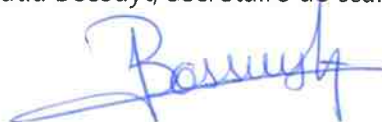
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 26 janvier 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023

Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

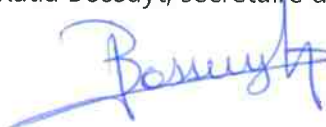
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 26 janvier 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023

Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**DISTRIBUTION DU CALENDRIER 2023 / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DISTRIBUTRICE**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention à hauteur de 450 € à l'association ASC Saint-Paul La Wantzenau – section Basket pour la distribution du calendrier 2023 de la commune.

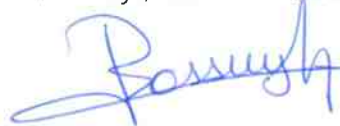
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 26 janvier 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023

Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / FONDS DE CONCOURS POUR LA PARTICIPATION
AU FINANCEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-7 et L.5215-26 permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres,

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de La Wantzenau, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de La Wantzenau possède une école de musique pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, prise en charge par le bénéficiaire,
après avoir délibéré,

- sollicite à l'unanimité, un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique de La Wantzenau à hauteur de 19 961.10 €,
- et autorise Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

FOURNITURE ET POSE D'UNE STRUCTURE FITNESS ET MUSCULATION / DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « fourniture et pose d'une structure fitness et musculation afin de compléter l'offre d'activités physiques proposée dans le cadre du parcours vitaboucle », pour un montant total prévisionnel de 19 370.10 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au titre du fonds de concours de l'Eurométropole de Strasbourg et auprès de la Collectivité européenne d'Alsace,
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Fourniture et pose d'une structure fitness et musculation	19 370.10 €	AIDES PUBLIQUES		
		Fonds de concours de l'EMS	7 000.00	36
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023	2 500.00 €	13
		Collectivité européenne d'Alsace	2 500.00 €	13
		sous-total aides publiques	12 000 €	62
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	7 370.10 €	38
		sous-total autofinancement	7 370.10 €	38
TOTAL DEPENSES	19 370.10 €	TOTAL RESSOURCES	19 370.10 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procurations : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

AMENAGEMENT D'UN CITY STADE / DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve avec 25 voix pour et 4 abstentions, la réalisation de l'opération suivante :
« aménagement d'un city stade », pour un montant total prévisionnel de 50 000 € HT,
- autorise avec 25 voix pour et 4 abstentions, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

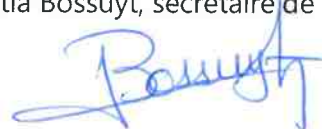
DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	50 000 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023	25 000 €	50
		Collectivité européenne d'Alsace	15 000 €	30
		sous-total aides publiques	40 000.00 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	10 000 €	20
		sous-total autofinancement	10 000.00 €	20
TOTAL DEPENSES	50 000.00 €	TOTAL RESSOURCES	50 000.00 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**REAMENAGEMENT ET DEMINERALISATION DES COURS DE L'ECOLE MATERNELLE ET
DE LA MICRO-CRECHE DU WOERTHEL / DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve avec 25 voix pour et 4 abstentions, la réalisation de l'opération suivante :
« réaménagement et déminéralisation des cours de l'école maternelle et de la micro-crèche du Woerthel », pour un montant total prévisionnel de 85 000 € HT,
- autorise avec 25 voix pour et 4 abstentions, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	85 000 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023	59 500 €	70
		sous-total aides publiques	59 500.00 €	70
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	25 500 €	30
		sous-total autofinancement	25 500.00 €	30
TOTAL DEPENSES	85 000.00 €	TOTAL RESSOURCES	85 000.00 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 28

**ISOLATION THERMIQUE DES LOCAUX ASSOCIATIFS DE L'ESPACE JEAN-CLAUDE KLEIN
ET DU DOJO / DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Sandra Tournier ne prend pas part au vote,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « isolation thermique des locaux associatifs de l'espace Jean-Claude Klein et du dojo », pour un montant total prévisionnel de 85 000 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local, au titre du dispositif fonds vert de l'Etat et auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

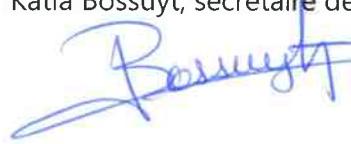
DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	85 000 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 / Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023	25 500 €	30
		ETAT : dispositif Fonds vert	34 000 €	40
		Collectivité européenne d'Alsace	8 500 €	10
		sous-total aides publiques	68 000.00 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	17 000 €	20
		sous-total autofinancement	17 000.00 €	20
TOTAL DEPENSES	85 000.00 €	TOTAL RESSOURCES	85 000.00 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 28

**ISOLATION THERMIQUE DU TENNIS COUVERT ET MISE EN PLACE D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES / DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Alexandra Wagner ne prend pas part au vote,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « isolation thermique du tennis couvert et mise en place d'énergies renouvelables », pour un montant total prévisionnel de 1 200 000 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local, au titre du dispositif fonds vert de l'État, auprès de la Collectivité européenne d'Alsace et au titre du dispositif Climaxion auprès de la Région Grand Est.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	1 200 000 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 / Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023	240 000 €	20
		Etat : dispositif Fonds Vert	360 000 €	30
		Climaxion / Région Grand Est	240 000 €	20
		Collectivité européenne d'Alsace	120 000 €	10
		sous-total aides publiques	960 000.00 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	240 000 €	20
		sous-total autofinancement	240 000.00 €	20
TOTAL DEPENSES	1 200 000.00 €	TOTAL RESSOURCES	1 200 000.00 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**RENOVATION D'UNE PARTIE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL / DEMANDE
DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve avec 25 voix pour et 4 abstentions, la réalisation de l'opération suivante : « rénovation d'une partie du parc d'éclairage public communal », pour un montant total prévisionnel de 67 000 € HT,
- autorise avec 25 voix pour et 4 abstentions, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre du dispositif Fonds vert de l'Etat.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	67 000 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dispositif Fonds vert	40 200 €	60
		sous-total aides publiques	40 200.00 €	60
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	26 800 €	40
		sous-total autofinancement	26 800.00 €	40
TOTAL DEPENSES	67 000.00 €	TOTAL RESSOURCES	67 000.00 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
COOPERATION AVEC LE RELAIS 2D**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de coopération avec l'association Relais 2D sise à Strasbourg dans le cadre de l'opération « réalisation d'un cœur de village » afin de promouvoir l'inscription de considérations sociales et l'insertion des publics éloignés de l'emploi,
- et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 26 janvier 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023

Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**APPEL A PROJETS POUR LA CESSION DU BIEN COMMUNAL 27 RUE DES HEROS EN VUE
D'Y REALISER UN POLE MEDICAL ET PARAMEDICAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Vu l'estimation des Domaines en date du 12 janvier 2023,

Considérant l'appel à projets mené par la commune durant l'année 2022 pour la cession de l'emprise foncière bâtie en vue de la réalisation d'un pôle médical et paramédical,

Considérant la présentation des projets et l'avis de la commission conjointe travaux et urbanisme & logements réunie les 3 novembre 2022 et 12 janvier 2023,

Considérant que ces biens ont fait l'objet d'un déclassement dans le domaine privé communal par délibération du 29 septembre 2021,

Considérant que les ventes immobilières du domaine privé des collectivités territoriales échappent aux dispositions sur la commande publique, la commune a le libre choix quant à la procédure de cession de ces biens et quant à son acquéreur,
après avoir délibéré,

- approuve avec 23 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, la cession de l'emprise foncière bâtie située 27 rue des Héros à La Wantzenau pour un montant de 1 905 000 € à la société SAS Perspective Immobilier en vue d'y réaliser un pôle médical et paramédical. Ces biens sont cadastrés :

Section	Parcelle	Surface en ares
8	9	22.95
8	122	5.85
8	123	0.63
8	125	0.15
TOTAL		29.58

- dit que le cahier de consultation reprenant les principales prescriptions de la commune et les engagements à respecter en matière de contenu de programme, projet de santé notamment, sera annexé au compromis et à l'acte de vente
- indique que les frais relatifs à la vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
- et autorise avec 23 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONSTITUTION E
SERVITUDE DE PASSAGE AVEC LA SCI LES BRASSEURS**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

considérant le plan parcellaire de la servitude,

considérant le projet d'acte de constitution de servitude de passage

considérant l'avis de la commission urbanisme et logement du 27 octobre 2022,

après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à la constitution de servitude de passage sur les parcelles section 8 n°58/19, 18, 89 et 90/51 situées sur le ban communal de La Wantzenau au bénéfice de la commune de La Wantzenau avec la SCI Les Brasseurs. Cette servitude de passage piéton permettra de relier la rue du Stade Saint-Paul à la rue des Héros. Les frais, droits et émoluments liés à l'acte seront à la charge de la commune de La Wantzenau.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 26 janvier 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023

Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**APPROBATION DU PROGRAMME 2023 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC /
LANCEMENT, POURSUITE DES ETUDES ET REALISATION DES TRAVAUX**

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission conjointe travaux et finances du 15 décembre 2022,
après avoir délibéré,

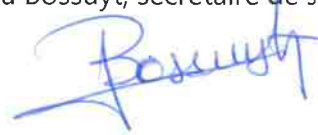
- émet à l'unanimité, un avis favorable aux projets sur l'espace public inscrits au programme pour l'année 2023 (lancement, poursuite des études et réalisation des travaux) suivants :
- ✓ Le marquage des stationnements zone bleue sur la route de Strasbourg, pour un budget de 10 000 €TTC, études et travaux, réalisé en maîtrise d'œuvre externe.
 - ✓ La pose de branchements d'eau et d'assainissement, rue du Général Leclerc, pour un budget de 860 000 € TTC, études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe.
 - ✓ La pose de branchements d'eau (110 000 € TTC), route de Strasbourg, pour un budget de 150 000 € TTC, études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe.
 - ✓ Le réaménagement de la voie (50 000 € TTC) et la pose de branchements d'eau et d'assainissement (1 110 000 € TTC), rue des Héros, pour un budget de 1 160 000 € TTC, études et travaux, réalisés en maîtrise d'œuvre externe.
 - ✓ Le réaménagement de la voie (200 000 € TTC) et la pose d'un branchement d'assainissement, route de Strasbourg (70 000 € TTC), pour un budget de 270 000 € TTC, études, réalisés en maîtrise d'œuvre externe,
 - ✓ La réfection de la chaussée de la route métropolitaine RM223, pour un budget de 350 000 € TTC, études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe,

- ✓ La réfection de la chaussée (81 000 € TTC) et la pose de branchements d'eau (240 000 € TTC), rue Neuve, pour un budget de 321 000 € TTC, études et travaux, réalisées en maîtrise d'œuvre externe,
 - ✓ La pose de branchements d'eau et d'assainissement, rue Leh, pour un budget de 60 000 € TTC, suite des études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe,
 - ✓ La pose de conduites d'eau et de collecteurs d'assainissement selon le schéma directeur d'assainissement, pour un budget de 200 000 € TTC, suite des études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe.
- indique que la création de feux à récompenses, route de Strasbourg, a été retirée des demandes communales,
- et demande ainsi à l'unanimité, que la partie du programme 2023 des projets sur l'espace public relatif au projet de création de feux à récompenses, route de Strasbourg, pour un budget de 40 000 € TTC soit substitué par une étude/des travaux de sécurisation et de marquage d'une bande cyclable, notamment rue Hirschfeld, en concertation avec la commune.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procurations : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
A TEMPS COMPLET**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste permanent d'agent de maîtrise principal, titulaire (catégorie C), à temps complet.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL 2ème CLASSE A TEMPS COMPLET**

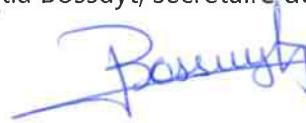
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal 2ème classe, titulaire (catégorie C) à temps complet, pour assurer la fonction d'agent technique polyvalent.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS
NON COMPLET**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (catégorie C), à raison d'une durée hebdomadaire de service fixée à 31 heures 30 (Equivalent Temps Plein de 90 %).

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 26 janvier 2023

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023

Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**MOTION DE SOUTIEN A L'OUVERTURE DOMINICALE DE NOTRE MAGASIN CARREFOUR
CONTACT**

Afin de répondre aux nouveaux besoins des consommateurs, l'enseigne Carrefour Contact de La Wantzenau propose depuis 2014 une ouverture dominicale de 9h à 12h.

Cette ouverture rencontre un succès conséquent qui a permis à ce commerce d'une part, de développer son chiffre d'affaires et donc pérenniser sa présence dans la commune et, d'autre part, de créer de l'emploi pour des étudiants sur un créneau horaire qui leur était accessible.

La décision de fermeture le dimanche vient perturber une dynamique de centre de village visant à développer les commerces de proximité immédiate dont l'intérêt en termes de lien social, de service à la population notamment âgée et/ou moins mobile, ou de décarbonation n'est plus à prouver.

Le Conseil Municipal de La Wantzenau se déclare favorable à toute disposition qui permettrait de concilier la défense des commerces de proximité et la réglementation en vigueur sur l'ouverture le dimanche et les jours fériés.

A cet effet, il demande aux différentes autorités décisionnaires en la matière d'étudier notamment :

- ✓ la possibilité d'étendre les dispositions applicables sur le territoire de la ville de Strasbourg aux autres communes de l'Eurométropole qui s'inscrivent dans le même périmètre d'attractivité et d'activité touristique et universitaire,

- ✓ la possibilité de relever la surface de vente maximale des commerces à prédominance alimentaire autorisés à ouvrir les dimanches et jours fériés dans le département du Bas-Rhin.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ adopte à l'unanimité, la motion ci-dessus.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 19 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 5 procurations

Procurations(s) : M. Roger Bode a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
M. Erwann De Prat a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Sébastien Heckel a donné procuration à M. Bernard Weiblé
M. Martial Schillinger a donné procuration à M. Nicolas Repp
M. François Vix a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : /

Nombre de votants : 29

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
ACCORDEES A MADAME LE MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°del2020-08-06-23 du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises,
après avoir délibéré,

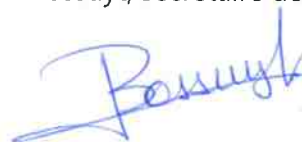
- prend acte des décisions ci-dessous, prises par Madame le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision du maire, prise le 28 décembre 2022, attribuant le lot n°2 skate park en béton du marché relatif à l'aménagement d'un skate park en béton et d'une plateforme pour un futur terrain multisports, à la société DEXS, sise à Lusigny, pour un montant de 86 873.87 € HT.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 26 janvier 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 26 janvier 2023
Publié sur le site internet de la commune le 26 janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.